

Premières étapes d'une réflexion sur le développement d'un projet éolien

Bulletin d'information - Octobre 2019

ABO
WIND

Madame, Monsieur,

Ce premier bulletin d'information a pour objectif de vous expliquer les réflexions en cours sur l'opportunité de développer un projet éolien sur le secteur des communes de Bonnétague, Montbéliardot, Plaimbois-du-Miroir, Rosureux et Saint-Julien-lès-Russey.

Début 2019, la société ABO Wind a sollicité les élus des communes précitées sur la possibilité d'entreprendre une étude de faisabilité. De ces échanges ont émergé une volonté et un enthousiasme collectif à approfondir la réflexion.

Dans les prochains mois, des études sur la faune, la flore, le paysage et l'acoustique seront entreprises. Leur objectif sera de vérifier si le secteur se prête bien à accueillir des éoliennes. En cas de conclusions positives, elles donneront forme au projet final, que ce soit sur le nombre ou la disposition des machines.

A ce stade très précoce de la démarche, les élus et ABO Wind ont souhaité partager au travers de ce bulletin les premiers éléments d'information disponibles.

Ce bulletin est aussi l'occasion d'annoncer la tenue de permanences d'information début novembre. Nous vous invitons à y rencontrer l'équipe ABO Wind qui se tiendra à votre disposition pour échanger et répondre à toutes vos questions.

Permanences publiques d'information :



3 créneaux de permanence vous sont proposés pour vous laisser le choix du lieu et de la plage horaire qui vous arrangeront le plus :

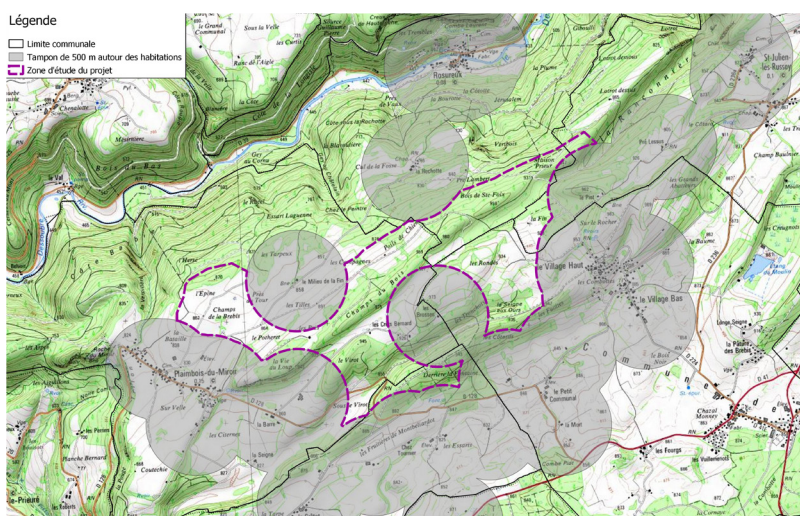
- Mercredi 6 novembre, de 17h à 20h à la mairie de Bonnétague
- Jeudi 7 novembre, de 12h à 15h à la mairie de Plaimbois-du-Miroir
- Jeudi 7 novembre, de 17h à 20h à la mairie de Rosureux

Afin de nous organiser au mieux, nous vous remercions de bien vouloir nous signaler votre présence en envoyant un mail à yannis.fouquere@abo-wind.fr ou par sms au 06 89 07 67 56 avec le nombre de personnes présentes, ainsi que le lieu et l'heure choisis.

Localisation du secteur d'étude

La zone choisie résulte d'une analyse cartographique à l'échelle départementale prenant en compte les différentes contraintes techniques, environnementales et paysagères du territoire. A ce stade, tous les atouts requis pour concevoir un parc éolien de qualité semblent réunis sur ce secteur :

- Une distance importante aux principaux lieux d'habitation
- Des contraintes aéronautiques compatibles avec l'installation d'éoliennes
- L'absence de zones écologiques protégées sur le secteur d'étude
- Un éloignement aux sensibilités patrimoniales
- Des possibilités d'accès et de raccordement
- Une exposition favorable aux vents.



La zone d'étude est délimitée par des pointillés violets sur la carte. Elle se concentre à la jonction des communes de Bonnétague, Montbéliardot, Plaimbois-du-Miroir et Rosureux. Le site est desservi par un maillage de pistes forestières et de voies communales qui devrait permettre de limiter, voire d'éviter, la création de nouveaux chemins. Les réflexions seront menées de manière à réduire autant que possible les potentielles emprises du projet en s'appuyant sur les ouvrages existants.



1^{er} semestre 2019

- ABO Wind rencontre les élus des communes concernées afin d'échanger sur les possibilités d'étude d'un projet
- Les étapes de la démarche sont détaillées, les arguments « pour » et « contre » sont discutés.
- Les conseils municipaux ont exprimé leur souhait d'accompagner la démarche d'étude.
- Des premiers contacts sont pris avec les propriétaires et exploitants de la zone d'étude pour connaître leur position et leur présenter la démarche.



Oct.-nov. 2019

- 1^{er} bulletin d'information et organisation de permanences publiques début novembre
- Démarrage d'une étude environnementale portant sur la faune, la flore et les milieux naturels
- Mise en ligne d'une page internet spécialement dédiée au projet



1^{er} semestre 2020

- Installation d'un mât de mesure des vents
- Début des études paysagère et acoustique
- Mise à jour régulière de la page internet du projet au fur et à mesure des actualités
- Organisation d'événements d'information au grand public



2nd semestre 2020

- Finalisation des études de faisabilité et rendu des conclusions
- Réflexion sur les variantes d'implantation possibles à partir de ces éléments
- Discussions avec les mairies avant validation du projet final



2021

- Dépôt d'un dossier de demande d'autorisation auprès de la Préfecture
- Enquête publique durant 1 mois
- Décision préfectorale sur la demande d'autorisation du projet



2022

- Construction et mise en service du parc éolien



2023-2048

- 25 ans ! C'est la durée de vie estimée d'un parc éolien.
- Démantèlement et remise en état du site à la charge de l'exploitant

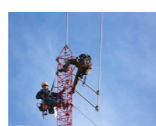
Le développement du projet

Fruit de deux années d'études et de concertation, un parc éolien se réalise après des études techniques, environnementales et paysagères approfondies. ABO Wind s'entoure de spécialistes pour travailler à l'élaboration et à la construction de ses parcs : bureaux d'études externes reconnus, associations naturalistes, acteurs locaux, entre autres. Une équipe projet est constituée en vue d'analyser les caractéristiques environnementales de l'aire d'étude du projet et de concevoir un projet adapté au territoire et à ses enjeux.

Vent

2 ans

- Mesurer la vitesse, direction et fréquence du site
- Adapter les plan de bridages acoustiques selon les mesures de vent
- Evaluer l'énergie produite par le parc



Faune et Flore

12 à 18 mois

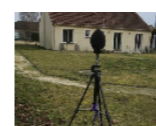
- Réaliser un inventaire des espèces présentes et les différents milieux naturels
- Adapter l'implantation des éoliennes en fonction des enjeux identifiés pour préserver les espèces et milieux fragiles



Acoustique

10 mois

- Établir un état initial de l'environnement sonore
- Choisir l'éolienne adaptée et définir les éventuels plans de bridage permettant de garantir la tranquillité des riverains dans le respect de la réglementation acoustique sur l'éolien



Paysage

10 mois

- Réaliser des photomontages pour visualiser le projet et comparer les différents scénarios d'implantation
- Etudier les perceptions de l'implantation depuis les lieux de vie et depuis les sites patrimoniaux et touristiques.



Le choix du scénario

Aujourd'hui, l'emplacement, le nombre et le type d'éolienne ne sont pas encore connus. En combinant les résultats des différentes études, des enjeux observés sur le site et dans un périmètre défini autour, le scénario le plus adapté au site d'étude sera déterminé.

La communication tout au long du projet

ABO Wind a particulièrement à cœur d'apporter une information claire et transparente tout au long du projet. C'est le gage d'un projet réussi. De cette bonne information naît une meilleure compréhension des tenants et aboutissants du projet.

La concertation se matérialise tout au long de la vie du projet que ce soit au travers des bulletins d'information, de la tenue d'événements publics d'échange ou encore par l'implication d'acteurs locaux.

Les permanences du mois de novembre auront pour objet de répondre à vos interrogations, de recueillir vos remarques et d'apporter des précisions sur l'avancement du projet.

De plus, une page internet dédiée au projet a été mise en ligne à l'adresse <http://bit.ly/cret-des-ours>. Vous y trouverez à la fois les actualités du projet mais aussi une mine d'information concernant l'énergie éolienne. Le responsable du projet (Yannis Fouqueré – coordonnées au dos) se tient également à votre disposition pour échanger.

Focus : l'éolien en zone boisée

Il n'a sans doute pas échappé à votre attention qu'une partie du secteur d'étude est boisée. ABO Wind a développé et construit plusieurs parcs éoliens en forêt et bénéficie d'un important retour d'expérience en la matière.

L'installation d'éoliennes en forêt nécessite des emprises superficielles modestes d'environ 0,3 ha par éolienne. Une attention particulière est portée sur le choix des parcelles en privilégiant celles prévues à la coupe, tout en veillant à maximiser les usages des voiries existantes. Les choix d'implantation doivent ainsi concilier la préservation des habitats et espèces sensibles avec la production d'une énergie propre.

Les bois coupés sont expertisés et les propriétaires indemnisés en contrepartie. Les surfaces coupées sont également compensées, soit par le versement d'une indemnité au Fonds Stratégique de la Forêt et du Bois, soit par la plantation d'une surface au moins équivalente à celle défrichée.

© ABO Wind - Projet éolien de Téterchen (57)

Le mot des élus

Stéphane VERMOT, Maire de Bonnétage :

Les questions d'écologie et de respect de notre environnement, remontent gentiment dans le classement des priorités de notre politique publique !"

La problématique de l'énergie en fait partie. Nous sommes devenus d'importants consommateurs d'électricité. Je vous invite bien évidemment à limiter votre consommation d'électricité. L'électricité la moins polluante est celle dont on n'a pas besoin, celle que l'on produit soi-même avec des panneaux solaires photovoltaïques. Mais bien évidemment nous resterons dépendants de cette énergie.

Nous nous devons de limiter l'impact environnemental de cette dépendance. Pour ce faire, nous pouvons diversifier l'origine de notre électricité, et opter pour des solutions plus propres et renouvelables.

Ce projet éolien en est une.

Cette alternative fait appel à une ressource parfaitement renouvelable qui est le vent.

Les études, qui vont démarrer, nous diront si Éole le gardien des vents est suffisamment généreux avec nous, pour que ce projet aboutisse.

Ces études se dérouleront dans un cadre réglementaire très strict, avec d'innombrables précautions, et dans une parfaite transparence.

J'encourage les personnes sensibles au projet, à se manifester lors des permanences en mairies afin d'apprécier au mieux le projet et de ne pas laisser de questions sans réponses.

Nous aurons peut-être l'opportunité d'insuffler un geste éco-

logiquement responsable sur notre territoire, et la chance de voir le vent se faufiler contre les pales des éoliennes, et passer son chemin sans laisser de traces.

Avec les éoliennes, le seul risque que l'on prenne c'est de finalement les trouver belles et de finir par en être fier.

Jean-Marc LERAT, Maire de Plaimbois-du-Miroir :

La commune de Plaimbois-du-Miroir souhaite prendre part à la transition énergétique qui se joue actuellement. Notre territoire possède les atouts nécessaires à la réalisation d'une étude de faisabilité pour un projet éolien. C'est pourquoi, le conseil a délibéré favorablement à ce que des études puissent avoir lieu sur la commune.

Pourquoi accueillir un parc éolien sur votre territoire ?

L'accord de Paris de 2015 a fixé l'objectif majeur de contenir le réchauffement planétaire en dessous des 2°C, voire 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels. Afin d'y parvenir, une transition vers un approvisionnement énergétique durable fondé sur les énergies renouvelables est indispensable.

Les objectifs nationaux de la transition énergétique ont été fixés par la Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte : la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie devra atteindre 40% de la production d'électricité, à l'horizon 2030 alors qu'elle ne représente que 21,2 % en 2018 (toutes énergies renouvelables confondues).

Accueillir un projet sur votre territoire participe aux objectifs nationaux et régionaux.

L'énergie éolienne est respectueuse de l'environnement :

- **Propre et inépuisable** (une éolienne tourne en moyenne sur l'année 85% du temps, recyclable à 90 %¹)
- **Source de diversification et d'indépendance énergétique** (l'éolien représente 5.8 % de la production nationale²)
- **Réversible et mature** (1 éolienne de 4 MW couvre la consommation annuelle de 8 000 habitants)

Des retombées locales garanties :

- **Retombées économique foncières** (location des terrains communaux pour la mise en place des aménagements)
- **Fiscalité pour le territoire** (env. 10 000 €/MW/an, dont 20 % pour la commune³)
- **Création d'emplois** (17 100 emplois directs en France, dont 799 en région Bourgogne-Franche-Comté fin 2017⁴)

¹Source ADEME 2015, analyse du cycle de la vie de la production d'électricité d'origine éolienne en France

²Source RTE 2019, panorama de l'électricité renouvelable en 2018

³Source data.gouv.fr

⁴Source FEE 2018, observatoire de l'éolien ©2018 BearingPoint France SAS

ABO Wind en France



4 Agences

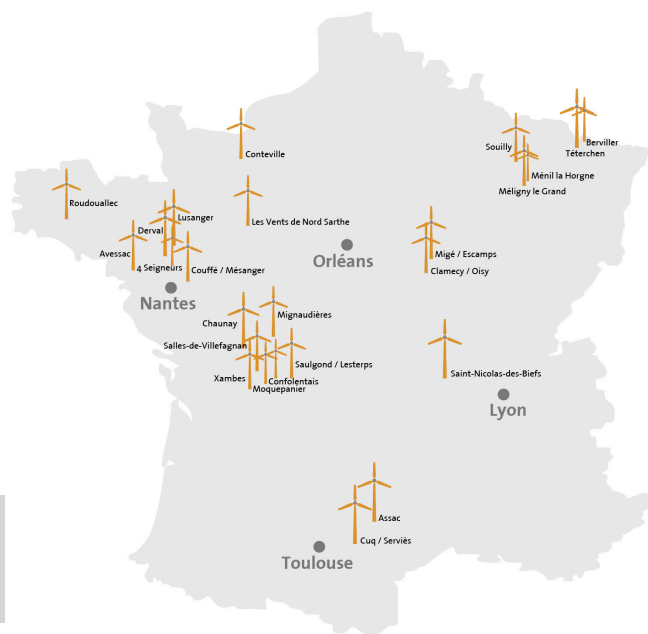


158 éoliennes



306 MW installés

Une production annuelle d'électricité équivalente à la consommation de **250 000 hab.** soit l'équivalent de la population de l'aire urbaine de Besançon.



Contacts

Responsable du projet

Yannis Fouqueré

Tél. : 04 81 09 18 34

✉ yannis.fouquere@abo-wind.fr

Responsable de la communication

Cristina Robin

Tél. : 05 34 31 13 43

✉ cristina.robin@abo-wind.fr

 www.abo-wind.com/fr

 @ABOWindFrance

 ABO Wind SARL/France

ABO
WIND
Tournés vers le futur